

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 209-08 ET 309

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 209-08 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

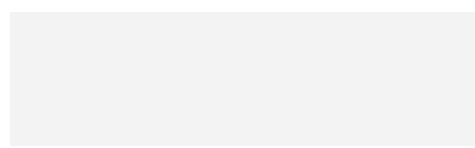
Adoption par le conseil : 15 décembre 2015

Règlement 309 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2016

Adoption par le conseil : 15 décembre 2015

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 décembre 2015.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier